



Bulletin académique

n°824

du 2 septembre 2019



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Sommaire

Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle	
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais au FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur	3
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais associée au Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence	5
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais au Ballet Preljocaj (Aix-en-Provence) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur	7
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais - Domaine Livre	9
- Appel à candidatures pour une mission de professeur relais territorial - Domaine Livre Bouches-du-Rhône	11
Service Académique d'Information et d'Orientation	
- Recrutement coordonnateurs réseaux	13
- Recrutement formateur MLDS	16

DAAC/19-824-109 du 02/09/2019

APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS AU FRAC (FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN) DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de service éducatif auprès du FRAC PACA, rémunéré.e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 5, soit 3 750 euros annuels. L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. Un intérêt particulier et des compétences dans le domaine « Arts visuels » sont souhaités, La proximité géographique avec Marseille (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des partenaires culturels.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Arts visuels » de la DAAC et la structure partenaire, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre un lieu culturel et les équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires, il/elle doit :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière d'éducation artistique et culturelle, et les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire
- être capable d'accompagner les enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique
- connaître la stratégie de médiation mise en place par le FRAC
- apporter au FRAC sa connaissance des textes officiels, des programmes et leurs évolutions
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la structure culturelle et la DAAC
- produire en fonction des besoins liés à la programmation culturelle et aux actions pédagogiques du FRAC, des supports à destination des enseignants ;
- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser
- savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet et dans une équipe
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020 à compter du 1er octobre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant.e.s souhaitant faire acte de candidatures sont invité.e.s :

- à prendre contact avec Sophie Valentin, chargée de mission « arts visuels » à la DAAC : sophie.valentin1@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef

d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 20 septembre 2019** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
DSDEN 13
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant.e.s dont la candidature sera retenue seront convoqué.e.s pour un entretien à la DAAC la semaine du 23 septembre 2019. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :
Tel : 04 42 93 88 41
Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-824-110 du 02/09/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS ASSOCIEE AU
FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE D'AIX-EN-PROVENCE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de service éducatif auprès du Festival d'Aix, rémunéré.e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 5, soit 3 750 euros annuels. L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. Un intérêt particulier et des compétences en lettres et dans le domaine de l'art lyrique sont souhaités, La proximité géographique avec Aix-en-Provence (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer une présence régulière auprès du partenaire culturel.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional d'éducation musicale et de chant choral en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Musique » de la DAAC et la structure partenaire, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre un lieu culturel et les équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires, il/elle doit :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière d'éducation artistique et culturelle et le référentiel du parcours ;
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire ;
- participer à la stratégie de médiation du Festival d'Aix et au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative et originale en collaboration avec le service éducatif du Festival ;
- apporter au service éducatif du Festival sa connaissance des textes officiels, des programmes et de leurs évolutions ;
- communiquer les informations sur le calendrier des actions, de la programmation et des divers événements du festival, relayer les différents supports pédagogiques ou de communication du service éducatif du Festival ;
- produire en fonction des besoins liés aux actions et programmes du service éducatif du Festival, des supports à destination des enseignants ;
- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser ;
- savoir s'inscrire dans une démarche collective ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

Il est particulièrement attendu de l'enseignant relais :

Une expertise littéraire et ainsi qu'une expertise dans le domaine de l'art lyrique qui lui permettent :

- d'investir sur le plan pédagogique tous les champs artistiques qui collaborent à l'art lyrique pour fédérer des équipes pluridisciplinaires ;
- d'être force de proposition dans le domaine littéraire et de mobiliser particulièrement les enseignants de lettres et les professeurs documentalistes ;

- favoriser un nouveau réseau d'enseignants participants ;

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020 à compter du 1er octobre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant.e.s souhaitant faire acte de candidatures sont invité.e.s :

- à prendre contact avec Isabelle Tourtet Nom, chargée de mission domaine à la DAAC : isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 20 septembre 2019** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
DSDEN 13
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant.e.s dont la candidature sera retenue seront convoqué.e.s pour un entretien la semaine du 23 septembre 2019. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-824-111 du 02/09/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS AU BALLE
PRELJOCAJ (AIX-EN-PROVENCE) DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un.e enseignant.e de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de service éducatif auprès du Ballet Preljocaj, rémunéré.e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 5, soit 3 750 euros annuels. L'enseignant.e sera choisi.e pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. Un intérêt particulier et des compétences dans le domaine « Danse » sont souhaités, La proximité géographique avec Aix-en-Provence (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des partenaires culturels.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Danse » de la DAAC et la structure partenaire, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre un lieu culturel et les équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires, il/elle doit :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière d'éducation artistique et culturelle, et les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire
- être capable d'accompagner les enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique
- connaître la stratégie de médiation mise en place par le Ballet Preljocaj
- apporter au Ballet Preljocaj sa connaissance des textes officiels, des programmes et leurs évolutions
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la structure culturelle et la DAAC
- produire en fonction des besoins liés à la programmation culturelle et aux actions pédagogiques du Ballet Preljocaj, des supports à destination des enseignants ;
- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser
- savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet et dans une équipe
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020 à compter du 1er octobre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant.e.s souhaitant faire acte de candidatures sont invité.e.s :

- à prendre contact avec Cathie Rouchaléou, chargée de mission « danse » à la DAAC : daac.danse@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.

- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 20 septembre 2019** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
DSDEN 13
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant.e.s dont la candidature sera retenue seront convoqué.e.s pour un entretien à la DAAC la semaine du 23 septembre 2019. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :
Tel : 04 42 93 88 41
Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-824-112 du 02/09/2019

APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS - DOMAINE LIVRE

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un-e enseignant-e de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de promotion de la lecture et des projets liés au livre en milieu scolaire, rémunéré-e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 4, soit 2 500 euros annuels. L'enseignant-e sera choisi-e pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. Un intérêt particulier et des compétences dans le domaine du livre sont souhaités.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Livre » de la DAAC, en lien avec les partenaires : bibliothèques, médiathèques, librairies, associations, auteurs, Agence régionale du Livre, etc, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre des lieux culturels et les équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires, il/elle devra :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et plus particulièrement, les enjeux en termes de promotion de la lecture ;
- connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés ;
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire ;
- être capable d'expliquer aux enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique les diverses modalités d'inscription et le lien des actions prévues avec le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, aussi bien pour le premier degré que le second degré ;
- connaître les priorités en matière de Promotion de la Lecture, accompagner les réseaux et les établissements dans les projets et dispositifs rattachés au domaine Livre, notamment le Quart d'heure de lecture
- Participer comme personne ressource à des journées de formation sur la priorité Lecture, représenter la Délégation Académique.
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la DAAC ;
- produire des supports à destination des enseignants, alimenter le site internet de la DAAC
- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser et savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

II/ Elle devra particulièrement suivre les dispositifs et les journées de formation menés par l'ARL et la DAAC sur le territoire académique : Prix littéraire des Lycéens de la région PACA, Lecture par nature...

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 1^{er} octobre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant-e-s souhaitant faire acte de candidatures sont invité-e-s :

- à prendre contact avec Fanny Bernard, responsable du domaine Livre à la DAAC : daac.livre@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 20 septembre** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
DSDEN 13
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant-e-s dont la candidature sera retenue seront convoqué-e-s pour un entretien la **semaine du 23 septembre 2019**. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAAC/19-824-113 du 02/09/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS TERRITORIAL -
DOMAINE LIVRE BOUCHES-DU-RHONE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un-e enseignant-e de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de promotion de la lecture et des projets liés au livre en milieu scolaire, rémunéré-e sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 4, soit 2 500 euros annuels. L'enseignant-e sera choisi-e pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. Un intérêt particulier et des compétences dans le domaine du livre sont souhaités. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) avec le territoire concerné est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des partenaires culturels et des écoles et établissements scolaires.

Le poste à pourvoir est situé sur le territoire des Bouches-du-Rhône

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le domaine « Livre » de la DAAC, en lien avec les partenaires : bibliothèques, médiathèques, librairies, associations, auteurs, Agence régionale du Livre, etc, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre des lieux culturels et les équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires, il/elle devra :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et plus particulièrement, les enjeux en termes de promotion de la lecture ;
- connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés ;
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire ;
- être capable d'expliquer aux enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique les diverses modalités d'inscription et le lien des actions prévues avec le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, aussi bien pour le premier degré que le second degré ;
- connaître les priorités en matière de Promotion de la Lecture, accompagner les réseaux et les établissements dans les projets et dispositifs rattachés au domaine Livre, notamment le Quart d'heure de lecture
- Participer comme personne ressource à des journées de formation sur la priorité Lecture, représenter la Délégation Académique.
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la DAAC ;
- produire des supports à destination des enseignants, alimenter le site internet de la DAAC
- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser et savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2019-2020, à compter du 1^{er} octobre 2019. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2020.

Les enseignant-e-s souhaitant faire acte de candidatures sont invité-e-s :

- à prendre contact avec Fanny Bernard, responsable du domaine Livre à la DAAC : daac.livre@ac-aix-marseille.fr afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 20 septembre** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
DAAC
DSDEN 13
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant-e-s dont la candidature sera retenue seront convoqué-e-s pour un entretien **la semaine du 23 septembre 2019**. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SAIO/19-824-88 du 02/09/2019

RECRUTEMENT COORDONNATEURS RESEAUX

Destinataires : Tout public

Dossier suivi par : Mme PEDINIELLI, chargée de mission - Mme LERAY, collaboratrice MLDS

Un poste de coordonnateur MLDS est à pourvoir pour la rentrée 2019 :

- Marseille Collines, Calanques et Vieux Port

Vous trouverez en annexe le profil de poste. Une expérience de formateur et/ou d'accompagnement de jeunes gens en difficulté est vivement conseillée. Les candidatures (CV et lettre de motivation) devront parvenir par voie électronique à ce.mlds@ac-aix-marseille.fr pour le 13 septembre au plus tard, délai de rigueur (les éventuelles pièces justificatives seront demandées ultérieurement).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE

Coordonnateur MLDS

MISSION

Mission principale : Mise en œuvre de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire au travers des dispositifs MLDS

Missions du poste :

- Coordonner les différentes actions d'un réseau ou plusieurs : liaison avec les formateurs des différentes actions, diagnostic et conception des actions.
- Impulser et participer au partenariat en liaison avec les objectifs de la politique académique.
- Travailler en collaboration avec le responsable académique MLDS.

Ces missions s'exercent dans le cadre du référentiel d'activités CPIF (Coordination Pédagogique et Ingénierie de Formation) paru en juillet 2016.

ACTIVITES

1. Coordination des équipes et des actions

- Assurer la diffusion des informations afférant au fonctionnement des actions.
- S'assurer de la pertinence des dispositifs en fonction des besoins et en liaison avec les partenaires du réseau Foquale au sein d'un même réseau.
- Animer et réguler les équipes, permettre des échanges de pratiques.
- S'assurer des besoins des dispositifs (remplacements, recrutements des intervenants, besoin en heures ...).

2. Le partenariat

- Se faire connaître dans le réseau et être reconnu comme personne ressource, porter la politique académique de prévention du décrochage scolaire auprès des différents partenaires (intra et interinstitutionnel).
- Participer aux réunions fonctionnelles PSAD et FOQUALE.
- Travailler en partenariat avec DCIO pour mettre en œuvre les premiers contacts et les entretiens avec les jeunes décrocheurs.
- Avoir des liens étroits avec les partenaires du terrain : ML, associations, ...

3. Travail en collaboration avec le responsable académique

- Etre conseiller technique auprès du responsable académique de la MLDS

- Participer aux réflexions sur les évolutions MLDS avec apport de son expertise du terrain
- S'assurer de la remontée des informations afférentes aux formateurs (rapports d'activité, remontées en flux, ...), aux actions (appels à projet, budget, ...)
- Participer à toutes les réunions de travail nécessaires.
- Assurer la transmission des informations à tous les échelons hiérarchiques.

LIEU D'EXERCICE

Le coordonnateur MLDS est rattaché administrativement et exerce ses fonctions au sein d'un établissement scolaire implanté dans un réseau d'établissements mais peut avoir plusieurs réseaux en responsabilité. Le coordonnateur est placé sous l'autorité du chef d'établissement et du chargé de mission sous couvert du CSAIO.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Organisation (autonomie, concevoir et piloter un projet),
- Rigueur (appliquer les règles et les procédures),
- Travail d'équipe, adaptabilité, avoir des qualités relationnelles (encadrer, coordonner une équipe),
- Impulser la mise en œuvre des partenariats,
- Maîtriser les TICE et avoir des qualités rédactionnelles,
- Savoir rendre compte,
- Etre créatif, innovant, réactif,
- Jouer un rôle de conseil ou d'aide à la décision.

Les candidats dont les dossiers auront été pré sélectionnés seront reçus pour un entretien.

Acte de candidature : CV et lettre de motivation à faire parvenir à la MLDS avant le 13/09/2019 par voie électronique seulement à l'adresse suivante : ce.mlds@ac-aix-marseille.fr

DELAI DE RIGUEUR

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SAIO/19-824-89 du 02/09/2019

RECRUTEMENT FORMATEUR MLDS

Destinataires : Tout public

Dossier suivi par : Mme PEDINIELLI, chargée de mission - Mme LERAY, collaboratrice MLDS

Deux postes de formateurs MLDS sont à pourvoir pour la rentrée 2019 :

- Un poste vacant au 01/09/2019 au LP Dumas à Cavaillon (84)
- Un poste vacant au 01/10/2019 sur le réseau Avignon (établissement encore non défini).

Vous trouverez en annexe le profil de poste. Une expérience de formateur et/ou d'accompagnement de jeunes gens en difficulté est vivement conseillée. Les candidatures (CV et lettre de motivation) devront parvenir par voie électronique à ce.mlds@ac-aix-marseille.fr pour le 13 septembre au plus tard, délai de rigueur (les éventuelles pièces justificatives seront demandées ultérieurement).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE

Formateur MLDS

MISSION

Mission principale : Mise en œuvre de la lutte contre le décrochage scolaire au travers des dispositifs MLDS

Missions du poste :

- Prévention : accompagnement des équipes de collège, LP et LGT, transmission d'expertise auprès du référent décrochage scolaire et de tous les personnels des EPLE.
- Intervention : élaboration, prescription et mise en œuvre des parcours personnalisés en LP et LGT et accompagnement des équipes des EPLE dans la conception et la réalisation d'actions spécifiques.
- Remédiation : mise en œuvre des différents modules des DAQ (ingénierie, pédagogie, administratif).

Ces missions s'exercent dans le cadre du référentiel d'activités CPIF (Coordination Pédagogique et Ingénierie de Formation) paru en juillet 2016.

ACTIVITES

1. Prévention

- Contacts avec les établissements.
- Informations aux équipes direction, enseignantes et éducatives.
- Liaisons avec les référents décrochage scolaire des EPLE de son réseau.
- Accompagnement des équipes dans la mise en œuvre de stratégies et actions favorisant la prévention universelle et la persévérance scolaire.

2. Intervention

- Participation aux GPDS de son établissement de rattachement et de ceux d'un secteur défini en début d'année.
- Accueil d'élèves exposés au décrochage, ayant décroché et repérés en GPDS ou non....
- Tutorat des jeunes au travers des équipes (PP, CPE, référent décrochage scolaire) : l'élève reste inscrit dans sa classe et son EPLE.
- Entretiens avec les jeunes (de positionnement, de situation, d'aide ...).
- Elaboration d'un portefeuille de compétences pour les jeunes accompagnés.

3. Remédiation

- Concevoir et proposer des actions adaptées aux besoins recensés en accord avec les directions des établissements et dans le respect des budgets alloués.
- Recevoir et orienter les jeunes.
- Constituer des équipes pédagogiques (enseignants et non enseignants).
- Prendre en charge le groupe classe notamment autour du projet professionnel.
- Suivre le bon déroulement des actions (pédagogie, administratif, cohérence).
- Assurer la transmission des informations à tous les échelons hiérarchiques.

CONTEXTE D'EXERCICE

Le formateur MLDS exerce ses fonctions au sein d'un établissement scolaire implanté dans un réseau d'établissements. Le formateur est placé sous l'autorité du chef d'établissement, du coordonnateur et du chargé de mission MLDS sous couvert du CSAIO.

COMPETENCES REQUISES

- Licence requise,
- Organisation (autonomie, piloter un projet),
- Rigueur (appliquer les règles et les procédures),
- Travail d'équipe, adaptabilité (encadrer, animer une équipe),
- Initier et conduire des partenariats,
- Encadrer des jeunes en ruptures,
- Maîtriser les TICE,
- Savoir rendre compte,
- Respect de la hiérarchie,
- Créativité, innovation,
- Conduite d'entretiens.

Les candidats dont les dossiers auront été pré sélectionnés seront reçus pour un entretien.

Acte de candidature : CV et lettre de motivation à faire parvenir à la MLDS avant le 13/09/2019 par voie électronique seulement à l'adresse suivante : ce.mlds@ac-aix-marseille.fr

DELAI DE RIGUEUR